

Saint-Jean-Lachalm



Août 2003 - n° 8



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	Couv.
L'état civil	Couv.
En bref	P.1
La Communauté de Communes de Cayres-Pradelles	P.2-3
Le budget	P.4-5
Projet de parc éolien	P.6-7-8-9-10-11
L'eau	P.12-13
L'école	P.14-15
La voirie	P.16
Mots croisés	Couv.
Poème	Couv.

LE MOT DU MAIRE

Chers Amis,

Voici le 8^{ème} bulletin municipal, il fait une large part à la présentation du projet de création d'un parc éolien sur notre commune qui est en cours d'étude. J'aimerais profiter de cet éditorial pour remercier les habitants de Conil et du bourg qui nous ont témoigné leur soutien lors de la consultation qui a été organisée. Quant à ceux qui ont voté contre le projet, je peux vous assurer que le conseil municipal et moi-même veilleront à préserver les intérêts de la commune et de ses habitants et que le projet se réalisera avec le maximum de transparence.

Nous avons choisi la société SOLLDEV pour réaliser ce projet avant tout pour son sérieux alors qu'il y a une dizaine de sociétés qui nous ont contacté en nous présentant seulement l'intérêt financier.

L'an dernier nous avons limité l'accès à la décharge de Vabrette qui ne peut recevoir que des pierres, de la terre et des déchets végétaux. Cette réglementation doit être respectée, il ne sert à rien de détruire la barrière. Les encombrants sont collectés chaque année sur la commune et il y a en plus un projet de déchetterie, il faut maintenant respecter l'environnement. Nous faisons aussi le maximum pour entretenir et améliorer notre voirie, il est regrettable que certains déposent des pierres dans les fossés, ce n'est pas leur vocation et nous sommes prêts à rechercher des solutions si des dépôts temporaires doivent être mis en place.

A l'avenir il est indispensable de respecter l'environnement et les biens publics, tout contrevenant s'exposera à des poursuites.

En 2004 nous célébrerons le 60^{ème} anniversaire des combats de Rossignol, à la fin de ce bulletin nous avons choisi de mettre un poème écrit par M. Chabanon. Je souhaite que le maximum d'habitants de la commune participe à la cérémonie en juin 2004 pour témoigner notre soutien à tous ceux qui ont participé à ces moments tragiques.

Paul Braud

REDACTION - DIFFUSION
Mairie de St-Jean-Lachalm
Paul BRAUD - Denis BERAUD
Abel FAYOLLE - Annick JOLIMARD - Josette SARRET

COMPOSITION et IMPRESSION
DE LA COUVERTURE
Imprimerie Jeanne d'arc
25, rue de la Gazelle - 43000 - LE PUYEN-VELAY
Tél. : 04 71 02 11 34 - Fax : 04 71 02 00 59

Reproduction même partielle interdite
Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2003
N° de série :
ISSN 1627 - 5683

L'imprimeur décline toute responsabilité
pouvant résulter des erreurs ou omissions
qui, malgré les soins apportés à la rédaction,
auraient pu se produire.

L'ÉTAT CIVIL 2002

NAISSANCES

20 - 01 - 2002 SEBAGH MICKAEL
18 - 03 - 2002 BOUQUET EYMERIC
30 - 04 - 2002 VIGOUROUX OCEANE

MARIAGE

03 - 08 - 2002 BOMBRUN ALEXIS & CHACORNAC FREDERIQUE

DÉCÈS

23 - 01 - 2002 GLEIZE LEON (92 ans)
07 - 10 - 2002 ROBIN PIERRE (90 ans)

INHUMATION

12 - 09 - 2002 DUPIN GERMAIN (69 ans)

En bref

La tribune de l'église

L'Architecte des Bâtiments de France a fait réaliser un devis pour la réfection à l'identique de la tribune de l'église.

Le devis est de 25 778,68 € H.T. sur lequel nous avons sollicité une subvention de 50 % de l'Etat et de 25 % du Conseil Général.

Dès que nous aurons l'accord des subventions, les travaux pourront débuter, certainement à l'automne 2003. Ils seront faits par l'ébéniste Muller de Brives-Charensac spécialisé dans ce type de travaux.

Les plantations dans les forêts

Comme prévu à l'automne nous avons réalisé des plantations sur les forêts de Trespeux, Sansac, et La Glotonie touchées par la tempête. Pour ces parcelles nous avons obtenu des plants gratuits financés par le Conseil Général. Sur Conil il a fallu aussi remplacer de nombreux mélèzes qui n'avaient pas résistés aux gelées du printemps 2002.

Vente de terrain constructible

La première construction a débuté ce printemps avec la maison de Alain et Fabienne Besse. Un deuxième lot est vendu à M. et Mme Piquet des Alsaciens qui viendront passer leur retraite chez nous. Un troisième est réservé par M et Mme Malartre deux jeunes qui travaillent sur le Puy. Pour l'instant nous avons décidé de privilégier les résidences principales pour maintenir notre école.

L'éclairage public

En 2002, nous avons changé une vingtaine de lampes du bourg et de Conil en remplaçant les anciennes de 250 W par des lampes au sodium de 75 W. Cela s'est traduit par une baisse de consommation qui représente 1 100 € soit 14 % de la consommation totale. Devant ce bon résultat nous devrions continuer l'opération puisque les usagers semblent aussi satisfaits

L'aménagement du cimetière

L'aménagement du cimetière a débuté au printemps 2003.

Il est prévu de :

- Construire un caveau communal. Cette partie a été confiée à l'entreprise Siennat pour un coût de 5 098 € H.T.. Pour l'esthétique, nous avons choisi de réaliser directement le monument en marbre.
- Dégager le champ commun à droite en entrant. Ces travaux ont été confiés aux Pompes Funèbres Condemine (le devis pour ces travaux s'élève à 1 847 €) . Les ossements seront réinhumés dans le champ commun à gauche ou récupérés par les familles pour être mis dans leurs caveaux. Dans ce dernier cas les ossuaires restent à la charge des familles.
- Aménager les allées dans cette partie du cimetière. Cette tâche sera assurée par l'employé municipal et M. Dumas Joseph.

Nous vous rappelons qu'après cette opération, il y aura à nouveau des places disponibles pour la vente au prix de 200 € hors frais de vente.

Nous avons aussi réalisé un règlement du cimetière. Celui-ci définit les travaux autorisés et réalisés à l'intérieur du cimetière. Il régit l'utilisation du caveau municipal. Vous pouvez le consulter en Mairie.

L'utilisation du caveau communal est possible chaque fois qu'une famille veut réaliser des travaux, ou si elle ne dispose pas encore de concession au moment du décès.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAYRES-PRADELLES

Le portage des repas

Ce projet suit son cours, les différents prestataires pouvant fournir les repas ont été consultés (traiteurs, restaurateurs, collèges, maisons de retraites). Cependant compte tenu de l'investissement pour les normes et des incertitudes sur le nombre de repas, il n'y a que la Maison de Retraite de Pradelles qui a accepté de préparer les repas. Les repas seront livrés en liaison froide ce qui permettra de disposer d'un temps de consommation plus important (jusqu'à 48 heures). La communauté investira dans un véhicule frigo pour les livraisons et embauchera 1 personne. Le prix du repas se situera aux environs de 6 € et le service sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2003.

La télé alarme

La communauté a réfléchi depuis un an à sa mise en place sur son territoire. Cependant l'opération était très complexe car chaque fournisseur voulait nous « vendre » son produit et obtenir une exclusivité. Nous avons choisi de travailler avec les 3 prestataires qui sont liés avec un organisme différent (MSA, ADMR, Aînés ruraux).

Pour les personnes non imposables la communauté prendra en charge 100 € par bénéficiaire par an soit environ 2/3 du coût. Ce service devrait débuter aussi durant l'été 2003 après signature des conventions.

Ces 2 services devraient permettre à nos personnes âgées de rester un peu plus dans leur domicile et de retarder leur départ en maison de retraite. Si vous êtes intéressés par ces services nous vous invitons à prendre contact avec la Mairie ou la Communauté.

Petit patrimoine

La rénovation du petit pont d'Arzac n'est pas tombée aux oubliettes. Elle devrait se réaliser en 2003. La DDE a réalisé un nouveau devis de l'ordre de 15 000 €, la communauté en assurera le financement avec des subventions du Conseil Général et du FEOGA.

Déchetterie

Après avoir réfléchi à un projet de créer une déchetterie itinérante comme sur la communauté du Mézenc avec 4 lieux où viendraient s'installer les containers pour collecter les déchets toutes les quatre semaines. Nous nous sommes orientés vers une déchetterie classique installée au centre de la communauté (Cayres, Costaros ou Landos) et 2 sites décentralisés de collecte dont un se situerait près de chez nous. Ceci dans le but de limiter au mieux les déplacements. Dans l'attente de cette déchetterie, une collecte des encombrants aura lieu fin août. Vous pourrez les déposer à partir du 15 août au même endroit qu'en 2002 derrière la Mairie.

Les ordures ménagères

Cette compétence est assurée depuis le 1^{er} janvier 2002 par la Communauté de Commune avec une harmonisation des tarifs sur la communauté qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive.

En 2003 il va encore y avoir du changement avec tout d'abord l'arrêt d'activité de la décharge de Saint Paul de Tartas qui devait fermer au 1^{er} janvier et qui va poursuivre jusqu'à la mise en place du centre de traitement de Badaroux.

Nous aurions donc du suivre le reste du Département et nous diriger vers la future décharge départementale (Chastel-ligou ?). Or nos voisins lozériens (qui vidaient avant à Saint Paul de Tartas) nous ont proposé de les rejoindre sur le centre de traitement de Badaroux (près de Mende) qu'ils ont construit.

Cela leur permet de mieux amortir leur équipement et nous permet de bénéficier d'un tarif deux fois moins cher que celui annoncé pour le futur équipement départemental.

La Communauté est devenue adhérente du syndicat des hauts plateaux propriétaire du centre de traitement.

Le coût du traitement sera nettement plus cher que l'enfouissement actuel à Saint Paul de Tartas et pour équilibrer le budget, il a fallu augmenter les tarifs qui ont été fixés ainsi pour 2003 :

Résidence principale

- 1 personne : 52 € (22 € en 2002)
- 2 personnes : 74 € (42 € en 2002)
- 3 personnes : 96 € (64 € en 2002)
- 4 personnes : 118 € (64 € en 2002)

Résidence secondaire

- 74 € (50 € en 2002)

Maisons de retraite et institutions

- 30 € par établissement et 22 € par lit (15 € par lit en 2002)

Village vacances, gîtes meublés

- 30 € par établissement et 22 € par appartement (42 € par appartement en 2002)

Camping

- 30 € par établissement et 10 € par emplacement (10 € par emplacement en 2002)

Chambres d'hôtes

- 30 € par établissement et 10 € par chambre (15 € par chambre en 2002)

Gîte d'étape

- 74 € par gîte (27 € par gîte en 2002)

Bar, Hôtel, Restaurants, Dancing

- petit : 96 € par restaurant (50 € en 2002)
- moyen : 162 € par restaurant (90 € en 2002)
- gros : 250 € par restaurant (170 € en 2002)

Artisans

- 45 € (45 € en 2002)

Autres commerces

- 60 € (45 € en 2002)

Professions libérales

- 45 € (25 € en 2002)

Collège de Landos

- 300 € (230 € en 2002)

Ces prix avaient été calculés en intégrant le traitement pendant 6 mois à Badaroux un retard dans la construction du centre de 3 à 4 mois risque de modifier le coût annuel et une demande a été transmise en Préfecture pour pouvoir réduire le prix en 2003, affaire à suivre !

En 2004, il faut s'attendre à une nouvelle hausse car la facturation présentée ci-dessus n'intégrait que 6 mois de traitement à Badaroux.

LE BUDGET

Un déficit d'investissement qui correspond aux subventions attendues

Au cours de l'année 2002, nous avons continué à utiliser la ligne de trésorerie qui a été renouvelée à l'automne. Cela nous permet de payer nos investissements en attendant les subventions. Le déficit d'investissement au 31 décembre correspond exactement aux subventions attendues pour l'école.

Nous avons réalisé 2 emprunts au crédit agricole :

- 120 000 € sur 10 ans au taux de 4,70 %.

- 50 000 € à taux variable que nous rembourserons en 2004, lorsque nous percevrons le Fond de compensation de la TVA qui sera supérieur.

Transfert de charges

Il est difficile de comparer notre budget avec celui des années antérieures. En effet, nous avons transféré une partie de nos dépenses et recettes à la communauté de commune (ordures ménagères, cotisation au SMAT) et les impôts encaissés ont diminué en raison de la mise en place de la T.P.U.. Les frais de fonctionnement de l'école représente une part importante de notre budget de fonctionnement et la marge d'autofinancement s'est réduite à 72 526,91 €.

La Caisse des écoles

Fournitures scolaires	1 644,04 €
Dépenses de fonctionnement	1 644,04 €
Excédent antérieur au 01/01/2002	275,36 €
Subvention communale	1 500,00 €
Recettes de fonctionnement	1 775,36 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2002	131,32 €

Le Centre Communal d'Action Sociale

Charges sociales	135,00 €
Repas et cadeaux	800,00 €
Dépenses de fonctionnement	935,00 €
Subvention communale et dons	1 510,00 €
Excédent antérieur au 01/01/2002	244,83 €
Recettes de fonctionnement	1 754,83 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2002	819,83 €

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Le fonctionnement

Charges à caractère général	61 413,74 €
Charges de personnel	59 879,25 €
Autres charges de Gestion courantes	23 783,61 €
Charges financières	15 197,42 €
Charges exceptionnelles	3 438,11 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	116 380,29 €
Dépenses de fonctionnement	280 092,42 €

Remb. salaires (emplois aidés-service des eaux)	16 945,86 €
Produits des services ou domaines	2 499,74 €
Travaux en régie	12 473,24 €
Impôts et taxes	103 128,51 €
Dotations et participations	119 283,25 €
Autres produits de gestion	18 401,90 €
Produits exceptionnels	7 359,92 €
Recettes de fonctionnement	280 092,42 €

Les investissements

Remboursement capital d'emprunts	37 645,57 €
Immobilisations en cours (batiments - réseaux)	394 111,02 €
Déficit antérieur au 01/01/2002	43 853,38 €
Dépenses d'investissement	475 609,97 €

Subventions d'équipements	122 712,25 €
Prélèvement / recettes de fonctionnement	116 380,29 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	27 868,60 €
Vente de Matériel (camion)	3 400,00 €
Emprunts	170 000,00 €
Caution	560,00 €
Recettes d'investissement	440 921,14 €
Déficit d'investissement	34 688,83 €



UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT - JEAN - LACHALM



Depuis deux ans maintenant, la société montpelliéraine SOLLDEV, bureau d'ingénierie et producteur indépendant d'énergie électrique et thermique, s'attache au développement du projet de parc éolien sur la commune de Saint-Jean-Lachalm. La huitième édition du Bulletin Municipal de Saint-Jean-Lachalm était l'occasion de faire un point précis sur l'avancement de cette réalisation.

Le montage de ce projet s'articule autour de trois axes majeurs :

- La sensibilisation / le travail en concertation ;
- La réalisation des études techniques ;
- La réalisation des études liées à l'environnement humain, naturel et physique.

□ SENSIBILISATION - TRAVAIL EN CONCERTATION

Depuis la phase de lancement du projet en 2001, SOLLDEV a travaillé en concertation totale avec les différents acteurs locaux.

Plusieurs dates importantes ont déjà marqué les avancées du projet :

- 19 juillet 2002 : visite du Conseil Municipal et des habitants du hameau de Conil sur le parc éolien de Tuchan dans l'Aude



Le parc éolien de Tuchan (11) développé, réalisé et exploité par SOLLDEV - 15 éoliennes de 600 KW



- 22 janvier 2003 : présentation du projet au Conseil Municipal et au Conseiller Général du Canton
- 6 mars 2003 : présentation en Préfecture du Puy-en-Velay
- 17 mars 2003 : présentation à la Communauté de Communes, la Direction Régionale de l'Environnement, le service Environnement du Conseil Général, l'Office National des Forêts, le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Haut-Allier, l'association Energies Renouvelables et Environnement 43.
- 17 mars 2003 : présentation publique en salle des fêtes de la commune de Saint-Jean-Lachalm (Cf. photos ci-dessous)



Gilbert GAY, fondateur et gérant de la Société SOLLDEV, Nicolas PICARD, ingénieur responsable du projet, et Sylvie Aoust, ingénieur écologue.



Les élus de la Communauté de Communes et les habitants de la Commune.

Suite à cette présentation, les habitants du hameau de Conil et du bourg se sont prononcés favorablement à une large majorité pour la réalisation du parc éolien sur leurs terres et ont donné l'autorisation au Maire de signer un bail avec la société SOLDEV.

o REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES

Des consultations préliminaires ont été nécessaires pour connaître la faisabilité technique d'un tel projet. Ainsi, l'Aviation Civile, l'Armée de l'Air et l'Agence Nationale des Fréquences ont donné des avis favorables par rapport à l'implantation envisagée des éoliennes.

En parallèle, les études techniques du potentiel éolien et du raccordement électrique au réseau de transport sont incontournables dans des projets de ce type.

Les premières simulations de production attendue ont été réalisées grâce aux données de la station météorologique de Landos. Un mât de mesure sera prochainement installé sur le site des Visseyres pour valider ces hypothèses.

Quant au raccordement du parc, les postes de transformation de Pratclaux et du Puy se trouvent dans un rayon convenant à l'investissement du projet.



▫ REALISATION DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES

Sur ce plan, la méthode de SOLLDEV a également consisté à réaliser en amont des pré-diagnostic selon différents critères (paysage, acoustique, sensibilité floristique...). Toutes ces pré-études, en concertation avec la Direction Régionale de l'Environnement, le Service Départemental d'Architecture et de Patrimoine et autres services de l'Etat, ont permis de prendre en compte tous les facteurs environnementaux pour déterminer, parmi tous les sites potentiels envisagés, celui qui convenait le mieux.

SOLLDEV possède les compétences pour la réalisation de l'étude d'impact réglementaire, elle fait partie intégrante du permis de construire. Ainsi, le bureau d'ingénierie est constitué d'un service Génie Environnemental qui réalise les études sur la flore et la faune.

Pour avoir l'assurance d'un projet réussi, SOLLDEV partage ses compétences et son savoir-faire avec des spécialistes :

- Le cabinet CHAZELLE, basé à Clermont Ferrand, a en charge l'étude paysagère et l'architecture sur le parc éolien.
- Les accès et les aménagements des chemins autour des éoliennes seront étudiés par l'ONF. Un accord a été convenu avec Messieurs Rieu et Charreire. L'ONF apportera ainsi son expérience dans l'aménagement des chemins (exploitation forestière, DFCI, promenade).
- La Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO 43) étudie depuis le mois de mai dernier l'ornithologie sur le secteur concerné, que ce soit pour l'avifaune migratrice ou pour les oiseaux nicheurs. L'étude s'achèvera à l'issue des migrations de l'automne.
- L'étude acoustique sera prochainement réalisée par un cabinet d'acousticiens agréé.



Simulation paysagère réalisée à l'aide d'un logiciel 3D
Vue du parc (implantation provisoire) depuis le chemin proche de la salle des fêtes (1,2 km)



Simulation paysagère réalisée à l'aide d'un logiciel 3D
Vue du parc (implantation provisoire) depuis l'entrée du hameau de Conil (1,4 km)

Le mot du gérant de la Société

Dans un souci de lutte contre le réchauffement climatique, le gouvernement français s'est engagé à promouvoir la production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables.

Dans cette dynamique de développement durable que nous avons mis en place, l'énergie éolienne s'avère être à l'heure actuelle la plus à même pour répondre aux objectifs fixés, de par son rendement et un gisement exceptionnel sur le territoire français, le deuxième d'Europe.

La commune de Saint-Jean-Lachalm a l'opportunité d'exploiter cette ressource inépuisable qu'est le vent.

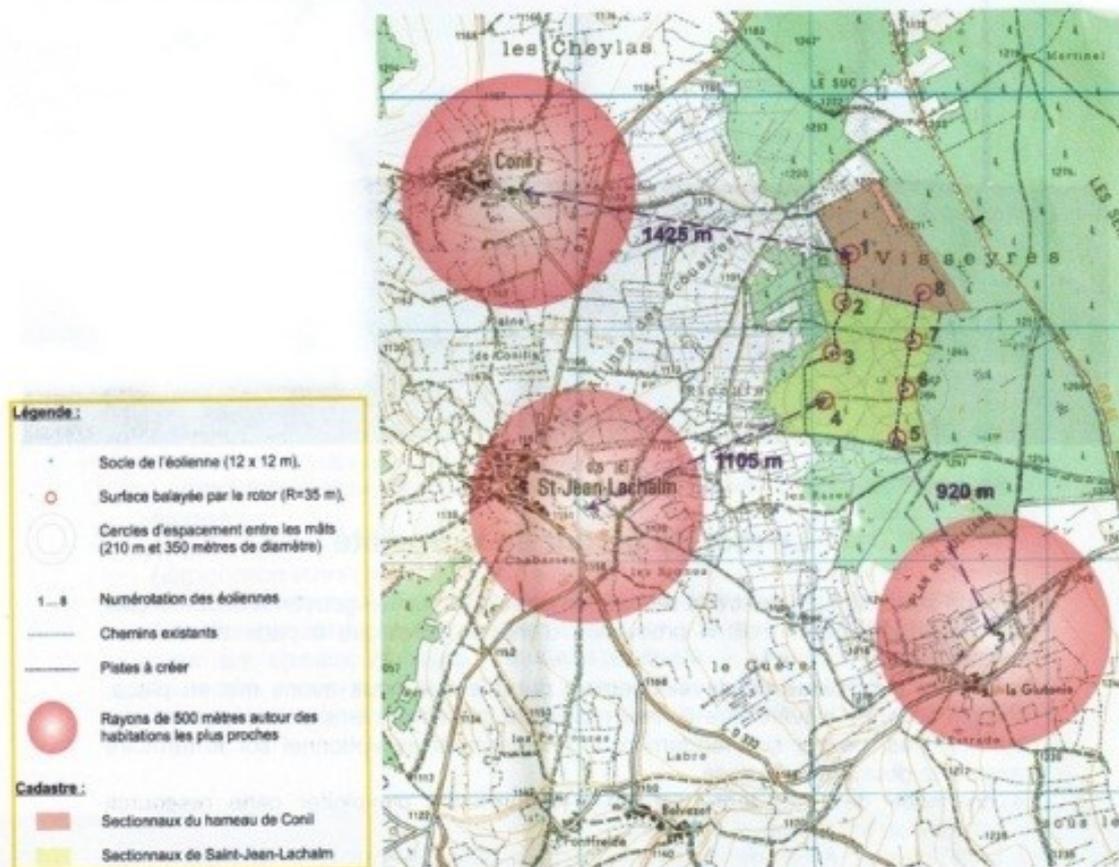
Le projet du parc éolien de Saint-Jean-Lachalm que nos équipes d'ingénieurs et de techniciens développent depuis deux ans est un projet industriel de qualité car il répond aux critères de choix, techniques et environnementaux. De plus, sa réalisation est envisagée avec les moyens et les équipements les plus modernes. Enfin, il va dans le sens du développement durable, avec une production d'énergie électrique à partir d'une source propre, pouvant être consommée localement grâce à l'agglomération du Puy en Velay.

Le secteur a déjà une culture des énergies renouvelables comme en témoignent les anciens moulins encore présents sur la commune. Souhaitons que les éoliennes de Saint-Jean viennent entretenir cette culture.

Gilbert GAY
Ingénieur des Mines



Synthèse descriptive du projet (implantation non définitive)



- 8 aérogénérateurs de 1500 KW, pour une puissance totale de 12 Mégawatts ;
- Un raccordement au réseau électrique par câble souterrain 20 000 V au poste électrique de Pratclaux ou du Puy-en-Velay ;
- Un investissement à hauteur de 15 M€ (100 MF), une garantie financière d'achat de l'électricité par EDF selon la loi du 8 juin 2001.

Production attendue : 36 millions de KW.h. / an, soit la consommation annuelle de 10 000 habitants



L'EAU

Objectifs du projet éolien :

- Double utilité du parc éolien : production d'électricité propre, aménagements du parc permettant le désenclavement des forêts du Fougaud et des Visseyres.
- Dépôt du dossier de permis de construire du parc éolien de Saint-Jean-Lachalm à l'issue de l'automne 2003. Ce dossier comprendra une étude d'impact exhaustive qui reflétera Le développement d'un projet raisonné et sérieux, et incluant notamment un projet de paysage prenant en compte la géographie et la culture locales.
- Après accord : début des travaux durant l'été 2004

Les avantages pour la commune de Saint-Jean-Lachalm :

- Perception de la Taxe Professionnelle Unique pour la Communauté de Communes des pays de Cayres-Pradelles ;
- Redevances locatives annuelles revenant aux sections appartenant aux habitants des hameaux de Conil et de Saint-Jean-Lachalm ;
- Désenclavement des espaces forestiers des Visseyres et du Fougaud ;
- Dynamique de développement économique local basé sur le développement durable.

Donnez votre avis

- La société SOLLDEV organisera en septembre une réunion publique ouverte à tous les habitants de la commune pour présenter son projet définitif avant dépôt du permis de construire.
- Mais dès aujourd'hui vous pouvez laisser vos observations sur le registre déposé en mairie sur ce projet. Si vous avez des question, les réponses vous seront apportées lors de la réunion publique.

L'EAU

LE BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Le fonctionnement

Electricité	3 562,30 €
Fournitures	1 957,89 €
Analyses	569,23 €
Frais de télécommunications	432,79 €
Frais financiers	15 577,71 €
Remboursement main d'œuvre communale	5 495,00 €
Taxes et cotisations	3 445,52 €
Amortissements	11 060,00 €
Dépenses de Fonctionnement	42 100,44 €
Redevances	24 091,61 €
Remboursement de travaux	1 271,77 €
Excédent antérieur au 01/01/2002	17 359,67 €
Recettes de fonctionnement	42 723,05 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2002	622,61 €

Les investissements

Travaux	918,29 €
Remboursement capital emprunts	33 730,69 €
Dépenses d'investissement	34 648,98 €
Amortissements	11 060,00 €
F.C.T.V.A.	23 965,44 €
Subventions	1 236,63 €
Excédent antérieur au 01/01/2002	16 934,61 €
Recettes d'investissement	53 196,68 €
Excédent d'investissement au 31/12/2002	18 547,70 €

Il faut noter qu'en 2002 il y a eu 2 prélèvements d'annuités, ce qui fausse l'appréciation du fonctionnement. Nos frais qui avait été bien maîtrisés en 2001 ont augmenté, il faudra donc être attentif à l'avenir. Les recettes de fonctionnement ont augmenté, mais cela est lié au décalage de la date des relevés qui a été réalisé un mois plus tard.

En 2003 lors des relevés des compteurs, nous vérifierons vos installations avec un nettoyage éventuel des compteurs et réaliserons la mise aux normes des anciens branchements.

Qualité de l'eau

En 2002, après quelques années où la qualité de l'eau avait été correcte, nous avons rencontré quelques problèmes.

Ainsi les deux analyses réalisées sur la source se sont traduites par une légère pollution. Il faut noter que toutes ces analyses ont été réalisées après de grosses pluies, ce qui explique en partie cette pollution, mais qui traduit aussi la vulnérabilité de notre ressource en eau. Au niveau de la distribution, la pollution n'a jamais été supérieure à la source ce qui est rassurant (pas de contamination dans les réservoirs et les conduites) et nous avons réussi à rétablir la qualité avec une chloration quasi permanente.

Mise en place d'un traitement

Fort de ce constat et afin d'éviter tout problème à l'avenir, nous avons décidé de mettre en place un traitement de l'eau par U V (ultra violet).

Ce système offre l'avantage de ne laisser aucune odeur dans l'eau, il est par contre moins performant, puisqu'il n'y a aucune rémanence comme pour le chlore.

Cependant, au regard du résultat de nos analyses (pollution faible, eau peu turbulente, bonne gestion du réseau) la DDA et la DDASS, nous ont incité à choisir cette technique.

Le traitement sera installé au réservoir sur la route de la Glotonie. Il sera installé sur l'arrivée d'eau au réservoir. L'eau sera ensuite stockée et distribuée. Un traitement sur la distribution nous semblait plus performant, mais la DDA n'a pas souhaité ce type d'installation (coût de fonctionnement deux fois plus élevé et entretien (remplacement des lampes, nettoyage) plus difficile et risquant d'induire des pollutions).

Les travaux vont être réalisés cet été par l'entreprise Cégelec pour un coût de 7 743 € H.T.

Ces travaux sont subventionnés par

- Le Conseil Général de la Haute Loire à 35 %
- L'agence de l'eau Loire Bretagne à 20 %

Les périmètres de protection des sources

Ils avaient été fixés et avaient donné lieu à un arrêté du Préfet de Haute Loire du 12 avril 1999. Il faut maintenant mettre en place les clôtures des périmètres rapprochés et réaliser les travaux de voirie demandés par l'hydrogéologue pour éviter les pollutions.

Ces travaux ont débutés en juin 2003. Ils ont fait l'objet d'un appel d'offre à l'automne 2002, et le niveau du marché a été largement supérieur à l'estimatif réalisée par la DDA.

Nous avons retenu l'entreprise Galtier de Saugues pour un montant de 35 165,30 € (l'estimatif de la DDA était de 28 200 €)

Ces travaux sont subventionnés par

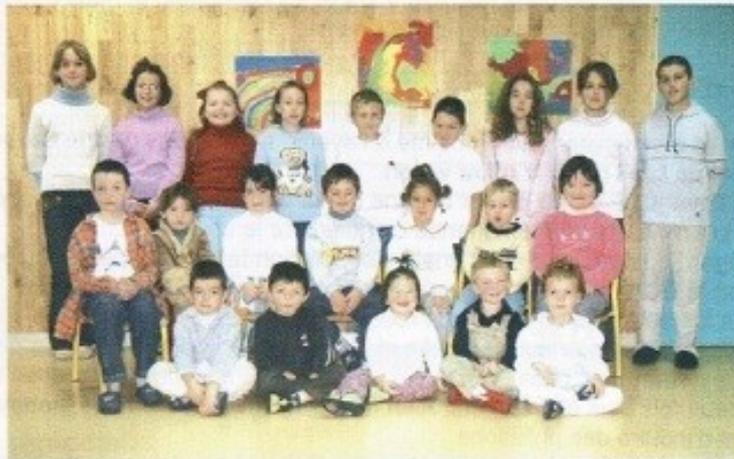
- Le Conseil Général de la Haute Loire à 35 %
- L'agence de l'eau Loire Bretagne à 50 %

L'ÉCOLE

La rentrée dans la nouvelle école a eu lieu en septembre 2002.

Il y a 21 élèves, 10 en maternelle avec Séverine Bouquet et 11 en Primaire avec Jérôme Vachey qui assure la fonction de directeur.

Michelle Michelli a retrouvé son poste d'aide maternelle avec un contrat CEC, et Sabine Bauzac a été embauchée en contrat CES pendant 9 mois jusqu'au 8 juin 2003 pour l'aider. Elles assurent le ménage, la cantine, surveillent la sieste et assistent les enseignants.



Les enfants de l'école de Saint Jean Lachalm, le 15 novembre 2002.

La cantine

Il a été mis en place une cantine à la rentrée 2002. Les repas sont préparés à la cantine de l'école primaire de Landos, seule agréée sur le secteur pour confectionner des repas à emporter. Ensuite un employé de la Communauté de Commune livre les repas à l'école de Cayres et de St Jean.

Ces repas sont transportés et livrés en liaison chaude dans des containers spéciaux acquis par la commune.

Nous avons acheté ces containers à Ecotel pour un coût de 1 151,06 €.

Les repas nous sont facturés par la commune de Landos 3,73 €, la participation des familles est de 3 €.

Avenir des écoles du plateau

Les maires ont été réunis à plusieurs reprises par l'inspecteur d'Académie qui à terme ne veut plus de classe unique. A ce titre trois écoles du plateau étaient très menacées de fermeture (Alleyras, St Haon et St Paul de Tartas). Il a décidé de fermer à la prochaine rentrée l'école de St Paul de Tartas, mais les deux autres écoles sont en sursis.

LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE

Le coût définitif des travaux s'établit ainsi :

Lots	Entreprise retenue	Marchés HT	Facturation HT
Gros œuvre	Mouret Marc - Cayres	41 242,99 €	33 422,32 €
Charpente - couverture	Jammes J Louis - Chaspuzac	14 343,25 €	14 308,00 €
Menuiserie	Vocanson Joseph - Laussone	20 186,97 €	19 138,08 €
Plâtrerie	SARL Broc - Brives Charensac	7 296,87 €	7 296,85 €
Carrelage	Changea frères - Bessamorel	2 276,55 €	2 048,55 €
Sols plastiques	Bruchet - Le Puy en Velay	3 416,71 €	3 135,04 €
Plomberie	Pradier-Courriol - Laussone	1 671,08 €	1 272,42 €
Electricité	Chapuis Guy - Lantriac	4 157,01 €	3 949,13 €
Chauffage géothermie	Porteneuve Marcel - Le Puy	10 810,01 €	9 148,51 €
TOTAL		105 401,44 €	93 718,90 €

A ces factures il faut rajouter les frais de maîtrise d'œuvre et d'études soit :

Centre de gestion de la Fonction publique : architecte :	9 070,72 €
Centre de gestion de la Fonction publique : coordinateur de sécurité :	3 630,21 €
Philippe Pérussel : étude des fluides :	762,25 €
JC Usson étude Béton :	1 372,00 €

La réalisation du lavoir est comprise dans le lot Maçonnerie, elle représente 2 022 € H.T.
L'économie réalisée sur le lot maçonnerie représente les travaux de terrassement et de réseau qui ont été réalisés par l'employé qui a aussi aménagé la cour non prévue dans le devis initial.

Les subventions

Nous avons perçu la subvention de la Région pour la promotion du bois, un acompte de la subvention du Conseil Général. Le solde des subventions attendues du Conseil Général du SMAT et la réserve parlementaire ne nous sont pas encore versés

Le chauffage géothermique

Il nous permet de récupérer les calories dans le sol. Il y a un serpentin en cuivre enfoui dans la cour (180 m²) qui contient un gaz (fréon) celui-ci va récupérer la chaleur dans le sol et vient dans un échangeur (comme un frigo) cela permet de réchauffer de l'eau qui chauffe l'école avec un circuit basse température par le sol.

La seule consommation est l'électricité utilisée par l'échangeur. Pour notre premier hiver qui a été assez rigoureux la consommation électrique a été de 250 €.

LA VOIRIE

Les chemins ruraux

Les travaux sur Belvezet ont été terminés par l'entreprise Arnaud, le coût a été de 29 706,96 € financé à 40% par le conseil général.

L'entreprise Crozat a réalisé le chemin du Sapet pour un coût de 4 522,70 €.

Nous avons sollicité des subventions pour des travaux sur les chemins de Rossignol et la Glotonie. Ces travaux devraient être réalisés en 2003 - 2004.

L'employé poursuit le planning qui avait été mis en place en fonction de ses autres tâches qui sont souvent prioritaires.

Les voies communales

En 2002, nous avons réalisé la réfection de la voirie de Rossignol et de deux rues dans le Bourg. Ces travaux avaient été réalisés en partie par l'employé municipal qui nivelle et compacte l'empierrement et l'Équipement réalise le revêtement en tricouche. Cette formule nous permet une économie d'environ 30 % par rapport aux travaux par entreprise surtout pour de petits chantiers qui n'intéressent pas les entreprises privées.

En 2003, nous avons prévu de découper nos travaux en trois lots :

- Sur Conil nous referons la voirie avec un revêtement en enrobé à chaud. Compte tenu de la petite surface et des nombreux petits morceaux cette formule semble être le meilleur rapport qualité/prix.
- Nous renouvellerons le travail avec l'Équipement pour la réfection de la voirie du Villard et les chemins d'accès aux nouvelles constructions du bourg.
- Suite aux grosses dégradations sur la voie entre Sansac et Belvezet, nous referons un bi-couche pour stopper les dégradations.

Débroussaillage

En 2002, nous avons fait réaliser du débroussaillage par la Communauté de Commune (M. Chauchat) et par l'entreprise Arnaud de Saint Christophe sur Dolaison. En mai 2003 M Arnaud a refait une campagne qu'il devrait terminer à l'automne. A ce sujet vous voudrez bien signaler aux conseillers municipaux ou à la Mairie les endroits qui nécessitent un passage.

Déneigement

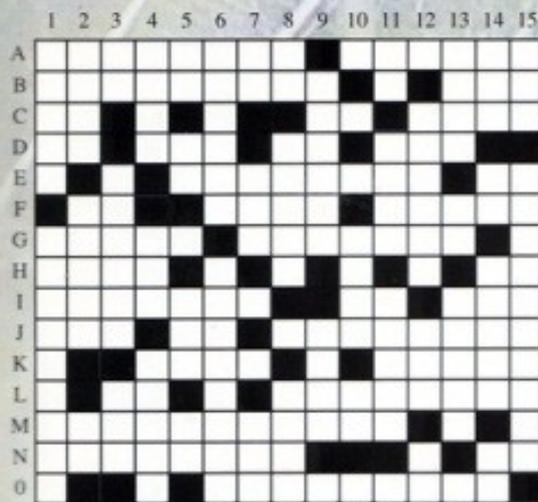
L'hiver 2002- 2003 a été marqué par un fort enneigement, et nous avons pu tester notre nouvel équipement (camion et étrave) qui nous a donné entière satisfaction. Certaines communes qui avaient pris en charge le déneigement de la voirie départementale ont eu de gros problèmes pour assurer leurs tâches. Malgré les sollicitations, nous laisserons donc à l'Équipement le déneigement des voies départementales et nous nous consacrerons aux routes communales. Sur la campagne hivernale nous avons réalisé plus de 200 heures de déneigement. Si l'Équipement avait assuré ce service cela aurait eu un coût de l'ordre de 15 000 € et le service n'aurait pas été du même niveau.

Lutte anti-congères sur la départementale

Les travaux prévus entre Ouïdes et le Villard se sont réalisés pendant l'hiver. Ces travaux ont consisté à supprimer le dénivelé entre les propriétés riveraines et la route pour éviter les refuges pour la neige. Les terrassements ont modifié les parcelles jusqu'à 30 m de la RD 33 afin de maintenir les possibilités de culture des terres. Les travaux réalisés et financés par le conseil général ont été confiés à l'entreprise lozérienne Trébuchon pour un coût de 74 700 € TTC.

Les travaux prévus dans la descente sur Alleyras et le revêtement entre le Villard et St Jean ont été différés.

MOTS CROISÉS N°7



HORIZONTALEMENT

A : Généralement en juillet et août, indispensable pour bronzer
B : Comme l'hirondelle change de pays - Rester calme, tranquille.
C : Article - Allez - Monticule de sable. **D** : Champion - Titre - Abréviation pour gros véhicule - Fatigués. **E** : travaux des agriculteurs - Petit écran. **F** : Abréviation pour club de foot - Etre à l'indicatif présent - faisai un noeud.
G : Bruit que fait un plongeur en sautant dans la piscine - Celle des éoliennes est dite renouvelable. **H** : Peut être libre ou motrice - Qui marque le dégoût. **I** : Petite bête sur le fromage " Le Velay " - ED - Le contraire du bien. **J** : Petit cube - Note de musique - À Pradelles. **K** : Beaucoup - Divinité mythologique. **L** : Fin de verbe - le vent en a formé beaucoup cet hiver. **M** : Engins de traction ferroviaire. **N** : c'est le vent qui la fait tourner - Voyelle double. **O** : Troublant dérangeant.

VERTICALEMENT

1 : Nom du fromage de chez nous - Canton voisin. **2** : Habitants - Ensemble des plantes qui poussent dans une région - Voyelle double. **3** : Symbole du Curie, unité de mesure nucléaire - Groupe de jeunes belges en vacances à Arzac - Poil au-dessus des paupières (dans le désordre). **4** : Fis quelque chose - UEI - 2+1. **5** : NR - Arbre - Contraire de douteux - Pronom personnel. **6** : notre canton - Elierons. **7** : Adverbe de lieu - Sans vêtement - Explosif. **8** : Devant Jean lachalm - D'anis ou de chocolats - Créer. **9** : celle de St Jean date du 12 ème siècle - Trouble. **10** : Qui existe effectivement - NC. **11** : Symbole chimique de "Fosmium" - Qui dure longtemps - Marque de voiture étrangère. **12** : Du Danemark - REE - Adjectif possessif. **13** : Anciennes monnaies d'argent - UE - 1er magistrats de la commune. **14** : Atome - Possessif - Partie la plus élevée d'un bâtiment - Plus dans l'addition. **15** : Dépôt au fond de la bouteille - Le dernier âge de la vie.

SOLUTION du N° 6



LA MAIRIE EST OUVERTE

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI de 9 h à 12 h

PERMANENCE DU MAIRE

Le jeudi matin de 11h à 12 h ou le samedi sur rendez-vous

Tél. : 04 71 57 57 27 - Fax : 04 71 57 55 43 - E-mail : mairie.stjeanlachalm@wanadoo.fr

Rossignol, village-martyre

*L'âtre est ancien et chaud ; la pierre volcanique
L'a protégé du temps. Déjà les templiers
S'y réchauffaient l'hiver avec leurs bouviers
En rêvant d'aventure et de quête mystique.*

*Le volcan millénaire s'est tu, prosaïque ;
Il a vu les légions des romains par milliers
Sillonner le Devès et ses bois pacagés
Sur les traces du chef Gaulois emblématique.*

*La demeure abrita le laboureur paisible,
Le serf sans nom et les enfants agonisant ;
Jusqu'au siècle dernier qui fut le plus terrible*

*Où la haine instillée dans l'âme des parents
Dressa l'un contre l'autre, le fils au père, horrible !
Sept juin quarante-quatre, un jour d'homme
et de sang.*

Christian CHABANON

